

Dates importantes

19 mai 2009

Début de la période d'essai à 15 endroits au Québec

19 août 2009

Début du projet pilote avec émission de constats d'infraction aux contrevenants

19 août 2010

Dépôt d'un rapport au gouvernement

20 octobre 2010

Dépôt du rapport d'évaluation à l'Assemblée nationale pour étude en commission parlementaire

16 novembre 2011

Dépôt de l'étude de la Commission des transports et de l'environnement



Radars photo et surveillance
aux feux rouges

OBJECTIF
» SÉCURITÉ »

Annonces

Confirmation de la permanence des appareils :

fort de l'adhésion de la population et du bilan positif tracé par la commission parlementaire qui a étudié le sujet à l'automne 2011, le gouvernement confirme l'utilisation permanente des appareils au Québec.

Commission parlementaire : le ministre des Transports se conforme aux recommandations de la Commission parlementaire des transports et de l'environnement.

Projet pilote de coopération municipale à Québec :

dès 2013, et pour une période minimale de 18 mois, 4 radars photo mobiles seront utilisés sur le territoire de la Ville de Québec, dans le cadre d'un projet pilote de coopération municipale. L'initiative visera à étudier des modèles de coopération applicables aux municipalités qui possèdent leur propre service policier.

Déploiement progressif : De plus, 25 appareils additionnels (5 mobiles, 10 fixes et 10 aux feux rouges) seront déployés en 2013 à des endroits recommandés au ministre des Transports par un comité d'experts. La population sera informée à l'avance.

Nombre d'appareils en 2013 :

ACTUELLEMENT	PROJET PILOTE À QUÉBEC	AUTRES APPAREILS MIS EN SERVICE	TOTAL
15	4	25	44

Dépôt d'un projet de loi : le ministre a déposé un projet de loi qui propose notamment la possibilité de déployer des appareils dans les endroits nécessitant une surveillance accrue, telles les zones de chantiers et les zones scolaires.

Fonds de la sécurité routière : toutes les sommes recueillies dans le cadre de cette mesure continueraient d'être versées au Fonds de la sécurité routière, et ce, dans le but de financer des mesures de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route. Actuellement, le Fonds dispose d'un surplus de près de 5 millions de dollars. La mise en place et l'exploitation des radars photo est pour l'instant la première mesure financée par le Fonds. Une partie des surplus, soit 1,4 million, serviraient à soutenir d'autres mesures de sécurité routière s'adressant aux usagers plus vulnérables, et 1 million seraient aussi alloués à des programmes d'aide aux victimes de la route. Le ministre des Transports sera conseillé à cette fin par le comité consultatif composé de membres de la Table québécoise de la sécurité routière.

Résultats observés

Plus de **80 % de la population est en faveur** de l'utilisation des appareils photographiques de contrôle de la circulation.

Novembre 2011, **on constate une diminution :**

- des vitesses moyennes pratiquées de 13 km/h aux endroits où sont installés les radars photo fixes et de 11 km/h aux endroits où sont installés les radars photo mobiles;
- de 99 % des grands excès de vitesse aux sites de radars photo;
- de 84 % des passages aux feux rouges aux endroits où des appareils de surveillance aux feux rouges sont installés.

Le nombre d'accidents a **diminué de 20 à 30 %** aux endroits choisis.